



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des Nations Unies
pour la population**

Distr. générale
19 mars 2001
Français
Original: anglais

Session annuelle de 2001

11-22 juin 2001, New York

Point 13 de l'ordre du jour provisoire

Cadres de coopération et questions connexes

**Prolongation du premier cadre de coopération
avec le Lesotho**

Note de l'Administrateur

Période de prolongation : 1er janvier 2001 au 31 décembre 2001

I. Généralités et justification

1. Le premier cadre de coopération avec le Lesotho pour 1997-2000 a été approuvé par le Conseil d'administration en mai 1997. Les préparatifs du cadre de coopération, y compris les consultations entre le Gouvernement du Lesotho, les organisations des Nations Unies et d'autres parties prenantes dans le pays, avaient commencé en juillet 1995. Les partenaires s'étaient mis d'accord sur les grandes priorités de la coopération future entre le Gouvernement et le PNUD.

2. Le processus de mise en oeuvre du cadre de coopération s'est déroulé alors que le pays connaissait des difficultés économiques et sociales générales, et surtout devait affronter la crise politique de 1998. Le Lesotho Congress for Democracy au pouvoir a remporté 79 des 80 sièges aux élections législatives de mai 1998. Les élections ont été certifiées libres et régulières, et les observateurs internationaux ont considéré que les normes les plus exigeantes dans ce domaine avaient été respectées, mais les partis d'opposition ont refusé d'accepter les résultats des élections. La tension politique a augmenté et a débouché sur des troubles civils généralisés et des arrêts de travail involontaires. L'intervention de la Communauté de développement de l'Afrique australe a en définitive déclenché l'incendie et le pillage de trois grands centres urbains. Le produit intérieur brut (PIB) a chuté de 5,5 %, quelque 400 entreprises privées ont fermé leurs portes et 6 000 emplois auraient été perdus.

3. Le pays a donc connu un grave recul de ses gains macroéconomiques, une baisse spectaculaire et brutale du PIB, une hausse du chômage et une augmentation des niveaux de pauvreté. Une évaluation des besoins postérieure au conflit à laquelle a procédé une équipe PNUD/Banque mondiale a permis d'établir le montant total des pertes à 60 millions de dollars des États-Unis. Le VIH/sida est l'un des problè-

mes de développement les plus graves auquel le Lesotho soit confronté. Selon les estimations du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), le taux de prévalence serait de 23,6 % parmi les adultes, essentiellement parmi les femmes. On a signalé 16 000 décès en 1998 attribués à l'épidémie. Les décès sont concentrés dans le groupe d'âge productif des 20 à 30 ans. Sur la base de ces chiffres, la Banque mondiale prévoit des répercussions négatives importantes sur la structure démographique, les ressources de main-d'oeuvre et les ressources humaines, et les résultats de l'économie.

4. La situation politique a affecté la mise en oeuvre et les résultats du programme et n'a pas été favorable aux investissements étrangers. Le dialogue politique entre le Gouvernement et les partis d'opposition se poursuit en vue d'essayer de régler le conflit. Plusieurs accords ont été signés. Toutefois, dans l'ensemble, les progrès sont lents et les calendriers fixés par ces accords ont expiré. L'un des faits nouveaux les plus encourageants a été la mise en place de l'Autorité politique intérimaire créée en 1998 par une loi du Parlement. Regroupant l'ensemble des 12 partis politiques du Lesotho, c'est le principal organe chargé de diriger le dialogue politique en vue de dégager un consensus sur un certain nombre de questions politiques, en particulier l'organisation de nouvelles élections en 2001. Une nouvelle commission électorale indépendante a été créée, épaulée par deux experts électoraux internationaux.

5. La prolongation du cadre de coopération actuel est nécessaire pour ces raisons. Une prolongation d'un an assurera la participation du nouveau gouvernement au second processus du cadre de coopération et fournira également le temps nécessaire pour harmoniser le cycle de programmation du PNUD avec celui des autres organisations des Nations Unies présentes au Lesotho. Le PNUD, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et l'Organisation internationale du Travail (OIT) prévoient de le faire au début janvier 2002; le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et le Programme alimentaire mondial (PAM) devraient le faire en 2003.

II. Objectifs

6. Les objectifs du premier cadre de coopération visaient à appuyer les priorités du gouvernement en matière de développement. En conséquence, le cadre de coopération de pays était axé sur les trois domaines thématiques suivants : amélioration de l'administration publique et renforcement des capacités aux fins de la gestion économique et de la réforme de la fonction publique; mise en valeur des ressources humaines et création d'emplois; et mise en valeur des zones rurales et aménagement de l'environnement. Deux autres projets indépendants ont également été insérés, à savoir l'appui à la sensibilisation au VIH/sida et la conservation de la diversité biologique des zones montagneuses, en raison de l'importance qu'ils revêtaient pour la réalisation des objectifs de développement. Le cadre de coopération continue de répondre aux besoins du sixième plan de développement national pour 1996-1999. Le Gouvernement prépare le septième plan de développement national, qui constituera la base du second cadre de coopération pour le Lesotho.

III. Recommandation

7. L'Administrateur tient à informer le Conseil d'administration qu'il a approuvé la prolongation du premier cadre de coopération pour le Lesotho pour une période d'un an, à savoir du 1er janvier 2001 au 31 décembre 2001.

Annexe

Objectifs de mobilisation des ressources pour le Lesotho (2000-2001)

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Source</i>	<i>Montant</i>	<i>Observations</i>
Ressources de base du PNUD		
Report du CIP	446	
MCARB 1.1.1	4 607	Affectation immédiate au pays
MCARB 1.1.2	0 à 66,7 % de MCARB 1.1.1	Cet ordre de grandeur est présenté aux fins de planification uniquement. L'affectation réelle dépendra de la présence de programmes de haute qualité. Toute augmentation des pourcentages sera également tributaire de la disponibilité des ressources.
MCARB 1.1.3	350	
AFPP/AST	746	
Total partiel	6 149^a	
Autres ressources du PNUD		
Participation du Gouvernement aux coûts	2 014	
Participation de tierce parties aux coûts	1946	
Fonds, fonds d'affectation spéciale et autres fonds	2 662	
FEM	2 241	
Protocole de Montréal	61	
UNV	360	
Total partiel	6 622	
Total	12 771^a	

^a Non compris les MCARB 1.1.2 qui sont affectés au niveau régional en vue de leur affectation ultérieure au niveau des pays.

Abréviations : CIP = Chiffre indicatif de planification; AFPP = Appui à la formulation des politiques et programmes; AST = Appui aux services techniques; FEM = Fonds pour l'environnement mondial; MCARB = Objectifs d'affectation des ressources de base; UNV = Programme des Volontaires des Nations Unies.